



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question au Gouvernement n° 2970

Texte de la question

M. le président. Pour le groupe RCV, la parole est à M. Gérard Charasse.

M. Gérard Charasse. Madame la ministre chargée de la famille, je profite de l'absence de la télévision pour aborder un sujet particulièrement important. (Sourires.)

Nous avons tous entendu à la télévision, samedi soir, La Marseillaise sifflée au Stade de France. Nous constatons tous quotidiennement des actes d'incivilité que l'on aurait tort de minimiser, car ils sont comme un baromètre de notre société : dégradation de lieux publics, crachats, violences verbales et autres. Dans les établissements scolaires, une violence, le plus souvent verbale, se manifeste à l'encontre des professeurs et des acteurs du monde enseignant. Fait relativement nouveau, le rapport entre garçons et filles se tend, nous donnant à affronter un nouveau degré de violence.

Nous entrons dans le domaine du non-dit, des tabous s'effondrent, ce qui contribue à la banalisation de tels actes.

Je sais, madame la ministre, que, avec l'école, la cellule familiale et la volonté des parents, en somme l'éducation, représentent des moyens fondamentaux de l'apprentissage de la citoyenneté. Je connais aussi votre volonté de contribuer au changement des mentalités. Quelles mesures précises entendez-vous prendre pour que notre société puisse espérer mettre enfin un terme à des agressions de proximité qui mettent à mal l'intérêt général, le respect de l'autre, la tolérance et les valeurs républicaines ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Monsieur le député, il n'est pas facile en quelques minutes de répondre à une question aussi vaste ; je me bornerai donc à formuler quelques observations.

Premièrement, l'agressivité des jeunes se retourne d'abord contre eux ; n'oublions pas que l'on enregistre chaque année huit cents suicides de jeunes âgés de quinze à vingt-cinq ans.

Deuxièmement, les jeunes et les enfants sont eux-mêmes victimes de violences de la part des adultes. J'en veux pour preuve le taux très important de violences sexuelles subies par les enfants et les jeunes. Ainsi, bien souvent, les jeunes, avant d'être auteurs de violences en sont aussi les victimes, ce qui ne les excuse pas cependant.

En réalité, c'est la capacité de notre société, des adultes, à faire autorité qui est en jeu. Et je prends le mot « autorité » dans son sens le plus noble, comme venant d'« auteur », celui qui est capable de tenir sa parole, de donner l'exemple, de poser des limites. Chaque génération doit en effet à la suivante les moyens d'imposer des limites, lui donner des adultes consistants et responsables. D'ailleurs, les jeunes eux-mêmes le demandent. C'est la raison pour laquelle les réponses aux incivilités et aux actes de délinquance doivent être rapides, sinon la police est découragée, et les victimes sont excédées. Les parents le demandent aussi pour pouvoir recadrer leurs enfants dans le respect de la loi. C'est en ce sens que le Gouvernement agit.

Je crois que la sécurité est le fruit d'une coproduction éducative. Tel est le sens de l'action menée dans l'éducation nationale avec l'éducation civique, le respect du drapeau et de l'hymne national. (Murmures sur les

bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Yves Fromion. C'est réussi !

Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Sans excuser ce qui a été fait dans le Stade de France, et qui est parfaitement choquant, je formulerai une dernière réflexion que m'a inspiré M. Ehrmann, lorsqu'il a parlé des générations de parents et de grands-parents des jeunes Français d'aujourd'hui, de toutes origines. Contrairement à lui, en effet, je pense que ces parents et grands-parents n'ont pas eu beaucoup de droits et qu'ils ont surtout eu des devoirs.

Mme Odette Grzegorzulka. Absolument !

Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Aujourd'hui, quel sens peut avoir dans ces familles le message que nous diffusons avec force ?

Nous avons raison de le faire mais comment encourager ces jeunes à s'inscrire sur les listes électorales alors que leurs parents et leurs grands-parents, qui ont donné vingt ans, trente ans, quarante ans de leur vie à l'industrie ou à l'agriculture françaises n'ont même pas le droit de contribuer au choix de leur maire ? Nous ferons donc cette réforme, parce que l'intégration passe d'abord par l'exercice de la citoyenneté.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Yves Fromion. Etes-vous certaine qu'ils avaient demandé à être Français ?

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2970

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2001, page 5742

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 octobre 2001